
Réunion de l'interformation Statistiques sociales du 7 novembre 2005

SYNTHÈSE

L'interformation s'est réunie sous la présidence de Jean-Baptiste de Foucauld, président de la formation Démographie, conditions de vie. Stéfán Lollivier a fait le point sur la refonte de l'échantillon démographique permanent (EDP) et en particulier sur le projet de bases de données thématiques issues de l'appariement de l'EDP avec des données administratives. Françoise Maurel et Hugues Picard (Insee) ont présenté leur rapport sur l'orientation des travaux du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales : le groupe de travail devrait proposer un nombre limité d'indicateurs monétaires ou non monétaires, utiles au plus grand nombre d'utilisateurs. L'indice des prix dans la grande distribution a été mis en place en octobre 2004 dans le cadre du suivi de l'engagement pour une baisse durable des prix souscrit par la grande distribution et les industriels. Jean-Michel Arnoux (Insee) en a présenté la méthodologie et a commenté son évolution depuis 1998. Robert Rochefort, directeur du Credoc, et Stéfán Lollivier ont apporté des éléments nouveaux qui ont permis de mieux appréhender les causes de divergence entre l'évolution modérée des prix, mesurée par l'indice des prix à la consommation, et la perception globale des ménages de baisse de leur pouvoir d'achat.

Le suivi des avis sur les programmes 2005 a été l'occasion pour Stéfán Lollivier de rappeler que la deuxième enquête de recensement s'est déroulée dans de bonnes conditions. Par ailleurs, le fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation du recensement semble donner satisfaction aux acteurs concernés. L'observatoire de l'immigration et de l'intégration poursuit ses travaux afin d'améliorer la mesure des flux migratoires, sujet débattu au printemps par la [formation Démographie, conditions de vie](#). Le projet de constitution d'un fichier longitudinal articulé autour de l'échantillon démographique permanent (EDP) enrichi de diverses sources administratives a sensiblement évolué depuis la présentation qui en avait été faite l'an dernier. La refonte de l'EDP prévoit désormais la mise en place de bases d'études thématiques et leur appariement avec des données administratives. D'autre part l'EDP devrait être étendu aux DOM et la taille de son échantillon multipliée par quatre. Il sera enrichi par des bases de données administratives thématiques porteront sur la démographie, le marché du travail et les ressources (salaires et revenus). Ces bases, qui ne pourront pas être appariées entre elles sauf exception visée par la Cnil, comprendront des informations de l'EDP et des données issues de sources administratives relatives au domaine, par exemple le fichier électoral et celui des causes de décès pour le module démographie. Le premier module, sur la démographie, devrait être achevé à l'horizon 2008/2009. L'objectif est de constituer des bases de données les plus accessibles possibles. Les participants se sont félicités de ces évolutions qui tiennent compte des recommandations du Cnis. Et ils ont souligné qu'ils seront attentifs aux modalités de communication des données aux chercheurs et de diffusion de l'information.

Françoise Maurel et Hugues Picard ont présenté leur rapport sur l'orientation des travaux du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales. Le groupe de travail, qui sera présidé par M.Freyssinet, aura pour mandat de proposer un nombre limité d'indicateurs monétaires et non monétaires publiés chaque année, et utiles au plus grand nombre d'utilisateurs. Il s'attachera

également à déterminer les besoins en matière de statistiques locales et leurs finalités afin de définir des indicateurs locaux. Enfin, les rapporteurs plaident en faveur de la définition par le groupe d'un socle minimal de concepts et de nomenclatures qui devraient être utilisés pour toute publication de résultats de travaux.

Les participants ont estimé que cette dernière proposition risquait d'être contre productive en termes d'évolution des concepts. Par ailleurs, il a été demandé que le groupe ait une certaine latitude pour définir son programme de travail ou éclairer des questions qui pourraient émerger de ses travaux. La proposition de mandat pourra effectivement être complétée et validée par le groupe de travail lors de sa première réunion le 18 novembre.

L'indice des prix dans la grande distribution (indice GD) a été mis en place en octobre 2004 pour suivre l'évolution des prix dans le cadre de l'engagement pour une baisse durable des prix souscrit en juin 2004 par les industriels et la grande distribution. Jean-Michel Arnoux a indiqué que l'indice GD porte sur un champ réduit de produits de grande consommation, distribués dans les supermarchés et les hypermarchés. La méthodologie du calcul de l'indice s'inspire très fortement de celle de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les données élémentaires sont celles collectées dans le cadre de l'IPC. L'indice GD a augmenté plus sensiblement que celui des autres formes de vente de fin 1999 à mi 2001. Il a baissé de 0,9% en septembre 2004, et depuis les prix sont restés stables.

Les échanges ont porté sur l'utilisation de cet indice, en particulier sur le risque de confusion entre l'IPC, l'indice GD et l'indicateur du ministère des finances (le « chariot type »). L'indice de référence est - et reste - l'indice des prix à la consommation.

Stéfan Lollivier a ensuite présenté des éléments statistiques qui éclairent la perception de baisse de leur **pouvoir d'achat** par les ménages alors que l'**évolution de l'indice des prix** reste modérée. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par ménage qui s'établissait autour de 3,5 % entre 2000 et 2002, n'est que de 1,6 % en 2004 (ce chiffre a été révisé depuis). Le pouvoir d'achat par tête est même inférieur à ce taux compte tenu de l'évolution démographique. Les ménages sont de plus en plus contraints par des engagements contractuels (logement, énergie, téléphonie,...) qui représentent dans certains cas près de la moitié des dépenses et en limitent donc les possibilités d'arbitrage. Alors que l'IPC mesure au sein d'une même année la variation de dépense relative à un panier de bien, la consommation courante évolue, par choix individuel du consommateur ou par contrainte (disparition d'un produit lors de la mise sur le marché d'un produit de qualité supérieure). Si l'évolution des prix pour les ménages les plus modestes n'est que faiblement supérieure à celle de l'IPC, elle se cumule année après année et est d'autant plus ressentie que l'évolution du pouvoir d'achat est faible. Tous ces facteurs contribuent à rogner un pouvoir d'achat qui augmente moins que par le passé.

Robert Rochefort, directeur du Credoc, a souligné le décalage entre les perceptions des ménages de stagnation de leur pouvoir d'achat et le discours officiel sur la progression du pouvoir d'achat global. Concernant la part des dépenses contraintes, il lui semble que le consommateur est réactif et ne doit pas être considéré dans l'incapacité d'arbitrer à très court terme sur près de la moitié de ses revenus. A propos de l'euro, son effet inflationniste s'explique notamment par le fait que de nombreux produits ont été mis sur le marché à des prix plus élevés que ce qui aurait été acceptable en francs car le prix psychologique en euros était plus élevé que ce qu'il aurait été en francs. Il faut par ailleurs nuancer la perception par l'opinion d'une augmentation du coût de la vie. Les travaux du Credoc montrent en effet que le consommateur part d'un constat exact - la hausse de prix de certains postes de dépenses - et aboutit à une impression erronée - la hausse généralisée des prix. Enfin, il paraît nécessaire de réfléchir à un indice du coût de la vie, intégrant une partie importante de l'effet qualité.

En réponse aux questions des participants il a été précisé que la baisse de qualité est prise en compte dans l'IPC. L'Insee poursuivra ses travaux sur les conséquences de l'effet qualité sur l'évolution de l'indice des prix, sans toutefois les publier régulièrement. La question du surendettement ayant été évoquée, Robert Rochefort a indiqué que selon les études du Credoc les nouveaux cas n'étaient pas liés à des crédits « trop facilement » accordés, mais à des accidents de la vie, chômage, divorce par exemple.

L'interinformation a émis un avis d'opportunité favorable sur l'enquête annuelle du nouveau **dispositif d'enquête nationale de victimation** et sur le module 2007 portant sur les violences entre proches qui lui sera associé.